

ALENA : L'an deux

Introduction

L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) est entré en vigueur au Canada, aux États-Unis et au Mexique, le 1^{er} janvier 1994. Destiné à favoriser le commerce et l'investissement entre les partenaires, l'Accord contient un ambitieux échéancier d'élimination des droits de douane et de réduction des barrières non tarifaires ainsi que des dispositions complètes sur la conduite des affaires dans la zone de libre-échange, notamment des instructions sur la réglementation de l'investissement, les services, la propriété intellectuelle, la concurrence et l'entrée temporaire des gens d'affaires.

L'ALENA a amélioré l'accès des entreprises canadiennes aux marchés des États-Unis et du Mexique et a rendu l'économie canadienne plus attrayante pour les investisseurs étrangers. Depuis l'entrée en vigueur de l'ALENA, les exportations canadiennes vers ces marchés ont connu une progression impressionnante et les investissements directs étrangers au Canada, de toutes sources, ont eux aussi beaucoup augmenté.

Fait plus important encore, l'ALENA et son prédécesseur, l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE), ont contribué à créer une économie plus ouverte qui a grandement stimulé la productivité et la spécialisation au sein des industries, dans des secteurs tels que les articles électriques et électroniques, les produits chimiques, les outils et les boissons. Il en résulte une compétitivité accrue pour les exportations canadiennes de biens aussi bien que de services, qui génèrent aujourd'hui 37 p. 100 du produit intérieur brut du Canada et qui constituent donc l'un des moteurs de l'expansion économique et de la création d'emplois.

L'ALENA prévoit entreprendre de nouveaux travaux pour permettre de réaliser pleinement l'objectif fixé, à savoir l'établissement d'une zone de libre-échange. Plus de 30 groupes de travail et de comités ont été établis aux termes de l'Accord pour faciliter encore davantage le commerce et l'investissement ainsi que pour assurer une mise en oeuvre et une administration efficaces des règles de l'ALENA. Les domaines clés dans lesquels ces travaux sont entrepris sont notamment les règles d'origine, les douanes, le commerce et les subventions dans le secteur agricole, les normes, les marchés du gouvernement, les entrées temporaires et les recours commerciaux. Ces groupes de travail et ces comités présentent leur rapport à la réunion annuelle de la Commission de l'ALENA, où siègent les ministres du Commerce des trois partenaires de l'Accord.

Commerce

Les exportations entre les partenaires de l'ALENA ont augmenté à un rythme record en 1994 et ont continué sur une forte lancée en 1995. En 1994, les exportations canadiennes vers les États-Unis et le Mexique se sont accrues respectivement de 22 p. 100 et de 31 p. 100. Les premiers chiffres pour 1995 montrent que les exportations canadiennes aux États-Unis ont été majorées de 13,9 p. 100 pour atteindre 209,7 milliards de dollars; ainsi le commerce bilatéral a totalisé 360,4 milliards, soit une appréciation de 12 p. 100. Chaque jour, le Canada et les États-Unis échangent des biens et des services d'une valeur supérieure à